



## La Justice Italienne relance des accusations criminelles contre les dirigeants de Radio Vatican

Rome, Mai. 14, 2008 (CWNews.com) - Une affaire pénale contre les hauts dirigeants de Radio Vatican, les accusant de pollution environnementale a été relancée par un haut tribunal Italien.

La Cour de cassation a ré-ouvert le dossier contre le Cardinal Roberto Tucci et le père Pasquale Borgomeo, respectivement ancien président et ancien directeur, de Radio Vatican. Les deux prélats ont été déjà reconnus coupables en 2005 de violer les normes d'émission d'ondes électromagnétiques Italiennes, mais cette condamnation avait été infirmée en appel en Juin 2007.

La Cour de cassation n'a pas encore expliqué les motifs de sa décision relative à la relance de cette affaire et elle n'a pas encore fixé de date pour le procès.

La bataille juridique a commencé en 2001, lorsque les autorités locales dans le région de Santa Maria in Galeria, à la périphérie de Rome, ont affirmé que les ondes pulsées électromagnétiques issues des antennes de diffusion de Radio Vatican avaient causé une incidence élevée de cas de leucémies dans cette zone.

Bien que les autorités n'aient pas pu démontrer un quelconque lien scientifique entre les pathologies et les ondes des émissions radio, le Procureur a accusé les autorités supérieures de Radio Vatican de dépassement des normes légales de rayonnements électromagnétiques.

Dans leur défense, les responsables de Radio Vatican ont fait observer que leurs émissions étaient conformes aux principales limites concernant les émissions électromagnétiques fixées par la communauté européenne.

En 2001, les fonctionnaires du Vatican et autorités italiennes ont créé une commission mixte chargée de fixer de nouvelles normes pour les émissions radio. En 2005, les autorités italiennes ont confirmé que Radio Vatican a maintenant des niveaux de radiodiffusion acceptables dans les conditions fixées par cette commission et le différend a été ainsi résolu.

Après leur condamnation initiale en 2005, les deux dignitaires religieux ont été jugés avec des condamnations avec sursis, sous entendu en reconnaissance du fait que Radio Vatican a travaillé avec les autorités italiennes pour résoudre les différents concernant ses limites des émissions.